gouvernement doit agir; c'est-à-dire, dans l'habitation à prix modique, subventionnée me ferai un plaisir de répondre à cette queset à logements multiples. Actuellement, semble-t-il, peu importe de savoir si c'est là une bonne chose. Pourtant, le Canadien moyen devrait sûrement pouvoir choisir; il ne devrait pas, pour raisons d'ordre économique créées par l'action du gouvernement, être forcé d'occuper un logement social. Et c'est précisément ce que le gouvernement cherche à faire.

J'ai remarqué que le ministre du Travail et le ministre des Finances (l'honorable M. Sharp) ont pris grand soin de souligner que les taux d'intérêt des prêts relatifs aux logements sociaux pour les familles à faible revenu ne seraient pas augmentés. Dois-je en conclure qu'il n'est pas nécessaire de tenter d'intéresser le capital privé aux habitations à loyer modéré ou aux logements d'étudiants dont a parlé le ministre des Finances? Le ministre hoche la tête en signe de dénégation; il n'y a donc apparemment aucune nécessité de ce genre. Il me semble qu'il y a ici une contradiction fondamentale dans les points de

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'illustrer ceci en citant un passage de la déclaration du ministre relative à une augmentation du taux d'intérêt des prêts hypothécaires. Je demande à citer la page 2577 du hansard qui se lit comme suit:

Pour encourager l'entreprise privée à consacrer des fonds à l'habitation et pour permettre au gouvernement de concentrer ses futurs prêts dans les secteurs sociaux qui en ont le plus besoin, soit les logements publics, les logements pour vieillards, les logements pour étudiants et le réaménagement urbain, le gouvernement a décidé de tirer pleinement parti de l'écart autorisé dans la loi. Nous espérons que ce changement apportera un accroissement de l'activité dans le domaine des prêts de la part des prêteurs en première hypothèque et augmentera sensiblement par la même occasion l'activité du marché des deuxièmes hypothèques, qui est très important à l'heure actuelle.

Puis le ministre a dit que le taux maximum entrerait en vigueur le 1er octobre. En faisant cette communication, il a bien précisé qu'il n'y aurait aucun changement dans le taux d'intérêt des prêts consentis, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, pour la construction de logements sociaux destinés à des familles à revenu faible, de logements destinés aux vieillards, aux étudiants, aux aménagements de terrains, au réaménagement urbain et aux usines de traitement des eaux-vannes. Voilà, à mon sens, une contradiction fondamentale. D'après le raisonnement du ministre. on peut obtenir des fonds suffisants pour loger les familles de petits salariés, les vieillards, les étudiants et ainsi de suite. Est-ce bien ce qu'il veut dire?

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je tion. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Une telle interprétation ne tient pas.

M. Brand: Eh bien, monsieur l'Orateur, je m'en remets au hansard.

L'hon. M. Nicholson: Je répondrai volontiers à cette question.

M. Brand: Je serai bien aise d'entendre la réponse du ministre après mon discours, monsieur l'Orateur. Évidemment, nos vis-à-vis prétendent que cette hausse de l'intérêt n'aura aucun effet d'inflation. Toutefois, je me demande si le gouvernement et le ministre des Finances, à son retour de Rio, oseront nier que la hausse de l'intérêt sur les hypothèques fera monter le prix des terrains et les frais de construction. Nieront-ils qu'on revendiquera des hausses de salaire dans ce domaine afin de compenser les augmentations imposées au détriment des travailleurs? Nieront-ils qu'il en résultera une augmentation des prix à la consommation? Le ministre niera-t-il, ou bien admettra-t-il que cette politique gouvernementale aboutira à la hausse des

A cet égard, monsieur l'Orateur, je voudrais citer le dernier rapport du Conseil économique du Canada. Pour éviter toute erreur, j'aimerais le citer textuellement. Le passage suivant figure à la page 287. Il concerne les conséquences des restrictions monétaires sur les nouvelles mises en chantier en 1966:

Ainsi, en dépit d'une atténuation des restrictions monétaires avant la fin de 1966, il y aura moins de logements terminés en 1967. Par suite de l'augmentation du nombre des ménages, il y a déjà pénurie de logements dans un certain nombre de régions urbaines, une réduction à peu près générale du nombre de logements inhabités, une augmentation générale du coût de l'habitation et. indirectement, des pressions à la hausse sur les salaires. (Il y a lieu de noter, en effet, qu'après les prix des aliments, le coût du logement semble l'élément des prix à la consommation qui contribue le plus aux pressions à la hausse sur les salaires.)

Cependant, monsieur l'Orateur, ce qu'il y a de plus grave, à mon avis, c'est la conclusion du gouvernement selon laquelle, de toute évidence, les gens seront évidemment obligés, par la simple nécessité économique, de loger dans des appartements et dans des immeubles à loyer modiques.

• (9.20 p.m.)

Beaucoup de gens préfèrent vivre en appartement, mais on devrait, certes, avoir la faculté de choisir où l'on veut demeurer avec sa famille. Toutefois, 80 p. 100 des Canadiens